

Bourg-en-Bresse, le 8 mars 2023

Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées
Affaire suivie par : Mme MAGNIEN
Tél : 04 74 32 30 17
E-mail : veronique.magnien@ain.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Projet : Extension de la laiterie avec la construction de deux ateliers de production.

Localisation : 367 route de Montrevel – Etrez – 01340 BRESSE VALLONS

Pétitionnaire : SCA Laiterie coopérative d'Etrez-Foissiat

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 7 mars 2023

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 11 avril 2023

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
L'adjointe au chef de bureau,


Anne-Cécile MEREAU